



# PROJET ASSOCIATIF

---

2024-2029

CAP  
2029

# SOMMAIRE

<b>L'histoire .....</b>	<b>3</b>
<b>1. La raison d'être de l'association.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Les valeurs et principes soutenus par l'association .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Les publics accueillis.....</b>	<b>4</b>
<b>4. L'association en 2024 .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Les orientations politiques et stratégiques .....</b>	<b>9</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>10</b>





## L'Histoire :

L'histoire commence à Besançon pendant la grande guerre de 1914/1918.

Le chanoine MOUROT, qui était aumônier à l'hôpital militaire installé à BESANÇON, s'était ému du sort des enfants victimes de ce conflit et qui souffraient de malnutrition et de graves carences, notamment en ALSACE - LORRAINE.

L'idée de créer une maison d'accueil est née en 1916 et le chanoine MOUROT mobilisa les énergies et les capitaux pour acquérir un terrain et une première villa qui devint le Berceau de l'œuvre et qui reçut les premiers enfants le 18 mai 1918.

Le choix de s'installer à Bregille n'était pas anodin. Ce site conjuguait les bienfaits d'un air pur en altitude et la proximité de sources d'eau connues pour leurs vertus thérapeutiques déjà exploitées aux thermes de la Mouillère.

L'histoire se continua dans le midi dès 1919 lorsqu'à l'occasion d'un séjour du chanoine MOUROT à Hyères.

Ce dernier pensa tout naturellement que la douceur du climat marin serait bénéfique pour les enfants accueillis à Besançon qui pourraient ainsi y passer des semaines vivifiantes.

Là encore le site n'est pas anodin, Olbia signifie en Grec La Bienheureuse et les Salins d'HYERES se conjuguent avec la dénomination d'origine née à Besançon.

Des discussions furent menées pour acquérir dans un premier temps la Villa Théodore LEFEBVRE.

Les premiers enfants arrivèrent le 26 novembre 1920.

Les deux sites de BESANÇON et de HYERES ont alors connu un succès grandissant qui a nécessité non seulement la réalisation de nouvelles constructions mais encore une modification de l'activité d'origine à savoir l'accueil des enfants chétifs, « mal venus » et dénutris.

La lutte contre la tuberculose entraîna la création de deux préventoriums entre 1929 et 1932. L'unicité des Salins de Bregille fut consacrée en février 1944 lorsqu'il fallut transférer d'HYERES à BESANÇON tous les enfants, le personnel et le matériel en raison de la création d'une zone interdite sur le littoral méditerranéen.

De 1930 à 1960, l'Association se consacra exclusivement à la prévention et au traitement de la tuberculose dans ses deux établissements de santé.

Une reconversion s'avéra nécessaire en raison de la baisse d'activité des aériums liée à la régression de cette maladie en France.

Ces restructurations ne se réalisèrent pas sans douleur et une grève particulièrement dure et longue se déroula en 1972 sur le site de Besançon.

Au fil des années des diversifications eurent néanmoins lieu tant pour sauvegarder l'avenir de l'Association que pour répondre à des besoins nouveaux en matière de santé publique.

La structure juridique évolua progressivement depuis le Comité de Patronage jusqu'à une association de type 1901 le 7 septembre 1922 qui fut déclarée d'utilité publique le 15 décembre 1925.

Les statuts d'origine gardent donc toute leur vocation puisqu'il s'agit toujours de participer à l'action sanitaire et sociale de la nation en apportant son concours plus particulièrement dans le secteur de l'Enfance et de l'Adolescence déficiente, des personnes âgées et des enfants, adolescents et adultes en besoin de rééducation fonctionnelle.

C'est le rôle dévolu aux différents établissements gérés par l'Association tant à BESANÇON qu'à HYERES et MARSEILLE.

## **1. La raison d'être de l'association :**

Les statuts de l'association nous rappellent que « Les Salins de Bregille » ont pour but de participer à l'action sanitaire et sociale de la Nation, en apportant son concours plus particulièrement dans le secteur sanitaire et dans celui de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte handicapé ainsi que des personnes âgées.

La raison d'être de l'association est ainsi d'accompagner, rééduquer et soigner les personnes les plus vulnérables en développant et en s'appuyant sur leurs capacités tout au long de leur parcours de vie.

## **2. Les valeurs et principes soutenus par l'association :**

Association religieuse à ses débuts, l'association des Salins de Bregille, au fur et à mesure de son évolution, est devenue une association laïque, dans un esprit de neutralité politique, syndicale et religieuse et qui s'appuie sur des valeurs partagées :

Humanisme : L'association « Les salins de Bregille », fidèle à son histoire, est tournée vers l'humain à travers les soins et accompagnements apportés aux personnes accueillies dans ses services. Elle défend une approche respectueuse bienveillante, tolérante, solidaire et altruiste tant envers les usagers que les professionnels.

Solidarité : La solidarité constitue la pierre angulaire de l'association et le fondement de nos missions. Elle se traduit par l'engagement moral et désintéressé au service des personnes en situation de fragilité.

Responsabilité : Cette valeur concerne l'association en tant qu'organisme responsable des usagers et ressources qui lui sont confiés mais également les professionnels de l'association.

L'association veille aussi à respecter des Principes :

- Non lucrativité
- Non discrimination
- Bientraitance
- Droit des personnes à disposer d'elles-mêmes
- Droit des enfants et des personnes vulnérables

## **3. Les publics accueillis**

### **a) La personne en besoin de rééducation et réadaptation :**

L'association des Salins de Bregille est engagée dans la rééducation fonctionnelle et la réadaptation :

A travers la rééducation fonctionnelle nous nous engageons à assurer la prise en charge des personnes atteintes d'un handicap ou d'une incapacité physique, dans le but d'en minimiser les conséquences

physiques, psychologiques et socio-économiques, en étant à l'écoute de leurs attentes et de leur projet de vie.

Notre engagement est donc d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes vivant avec un handicap quel qu'il soit.

Pour atteindre ces objectifs, en lien étroit avec le patient, nous lui mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire spécialisée composée de Médecins de rééducation, Masseurs-Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Professeurs APA, Psychomotriciens, Orthésistes, Orthophonistes, Psychologues, Neuropsychologues, Assistantes Sociales, Infirmiers, Aide Soignants, etc.....

A travers la réadaptation nous mettons en œuvre, après avoir recueilli l'accord éclairé du patient, tous les moyens permettant de lutter contre un déficit, de limiter au maximum les séquelles.

Nous nous engageons, au stade des séquelles à proposer un apprentissage gestuel et une réadaptation avec ou sans recours à un appareillage ou à d'autres aides techniques. La réadaptation est une discipline qui a pour but de coordonner les différents moyens interdisciplinaires médicaux, paramédicaux, techniques et sociaux. Le programme de prise en charge personnalisé est élaboré en lien avec le patient ou sa famille, à partir d'une pathologie et d'un handicap précis.

Les objectifs que nous nous fixons sont de stabiliser et d'améliorer la capacité fonctionnelle du patient et ainsi de lui permettre une réinsertion sociale, scolaire et professionnelle.

Nous proposons différentes modalités de prises en charge adaptées aux besoins du patient (Hospitalisation complète, Hospitalisation à temps partiel, Hospitalisation de jour).

Nos deux établissements, le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles de Bregille et l'Institut de Rééducation Fonctionnelle Pomponiana sont ouverts à l'accueil des enfants, adolescents ou adultes concernés par des soins de suite de réadaptation spécialisés, appareil locomoteur ou neurologie.

La volonté associative est que ces établissements s'inscrivent dans des prises en charge innovantes, avec des plateaux techniques de qualité très spécialisés.

L'objectif principal attendu est de rendre son autonomie au patient.

Les établissements sanitaires sont attentifs aux nouveaux modes de prises en charge au regard des évolutions qui tendent vers des accompagnements en ambulatoire. Les autres modes d'accompagnement alternatifs doivent également être étudiés au regard des appels à projets tels que les équipes mobiles de rééducation, équipes d'appui, hospitalisation à domicile,...

### **b) La personne âgée :**

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 demande aux Résidences autonomies de préserver la perte d'autonomie des personnes âgées accueillies en leur sein en leur proposant un habitat intermédiaire adapté entre le domicile et l'EHPAD.

Ainsi l'Association Les Salins de Bregille, à travers sa résidence autonomie, s'attache à accompagner les personnes âgées accueillies en tenant compte de leur degré d'autonomie et de leur qualité de vie tout en veillant au respect de leur droit et de leur liberté en toute bienveillance.

❖ **Préserver la perte d'autonomie de la personne âgée accueillie :**

Cet engagement nous invite à proposer à chaque résident un projet de vie personnalisé où leurs besoins et leurs attentes seront respectés par :

- La mise en place de prestations et de services concourant à préserver et à valoriser les capacités physiques, cognitives et sociales du résident.
- Un accompagnement du résident en perte d'autonomie avec la mise en place d'aide humaine et matériel approprié autour d'un plan d'aide personnalisé en concertation avec le résident et sa famille
- Un accompagnement du résident et de sa famille sur une structure plus adaptée, lorsque le niveau de dépendance n'est plus compatible avec la mission de l'établissement.

❖ **Veiller à la qualité de vie de la personne âgée accueillie**

Nous veillons à proposer à chaque résident un environnement de vie stimulant et sécurisant dans le respect de son intimité et de sa singularité au travers :

- De différents types hébergements selon le projet de vie du résident avec des logements adaptés et personnalisables permettant à chaque résident de vivre en toute autonomie.
- D'un service de restauration qui tient compte des goûts et régime de chaque résident
- D'un programme d'animation et des lieux de vie diversifiés contribuant au lien social, à la vie citoyenne et au maintien de l'autonomie de chaque résident.

**c) La personne en situation de Handicap :**

La loi du 11 février 2005 donne une définition du handicap :

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

Pour l'Association des Salins de Bregille, le handicap est autant lié à l'environnement qu'à la personne. L'association a donc pour volonté conjointe d'intervenir sur l'environnement de la personne accueillie lorsqu'il rend plus complexe la vie de ces personnes et d'intervenir auprès de la personne en direct afin de lui apporter les aides humaines et matérielles propres à améliorer son autonomie.

Dans ce sens, changer le regard de la société sur la personne en situation de handicap est tout aussi important que de l'accompagner au quotidien. L'accueillir en ayant le souci permanent d'éviter de lui donner une place à part, en tant que Citoyen : il est partie intégrante de la société.

La méconnaissance du handicap peut engendrer la peur ou l'indifférence. Ainsi, il nous faut informer dès le plus jeune âge pour favoriser l'ouverture et la connaissance et permettre au grand public de se sentir concerné.

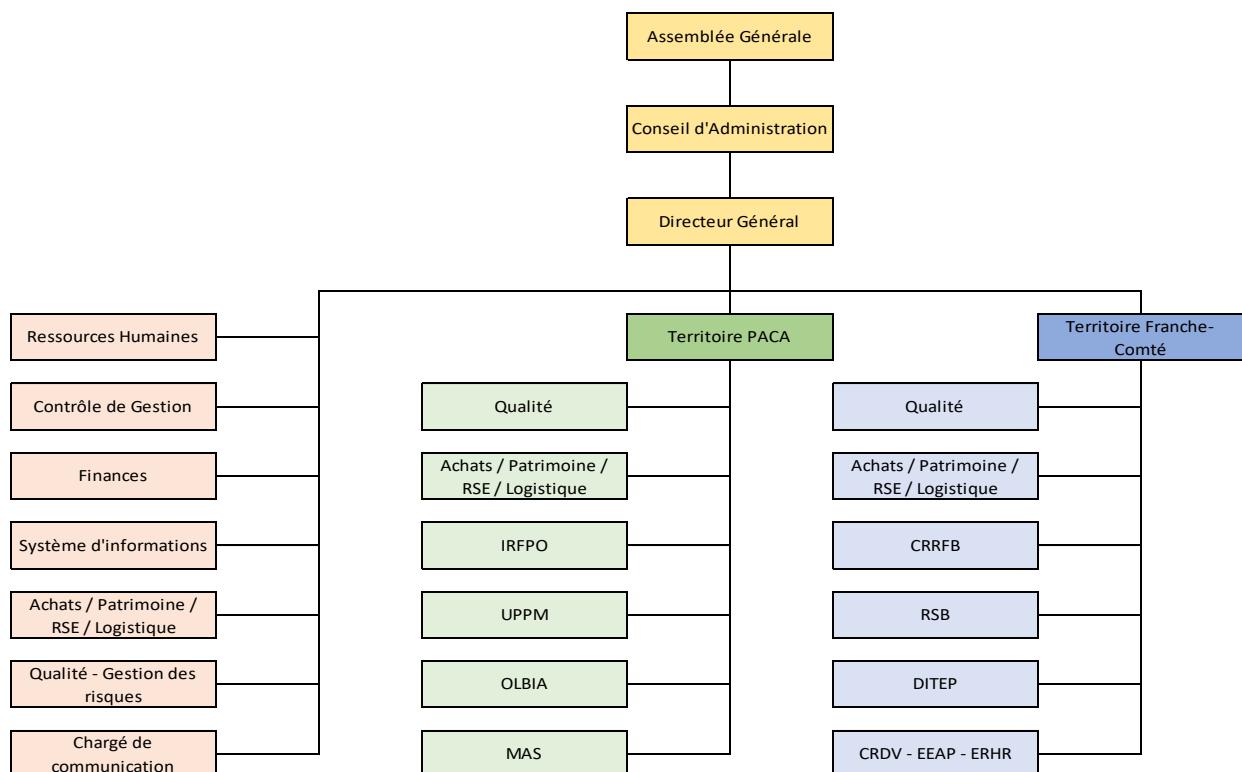
L'Association des Salins de Bregille doit faire preuve d'innovation, transformer son offre afin de rendre son accompagnement plus inclusif, plus souple et plus adapté aux situations individuelles.

## 4. L'association en 2024

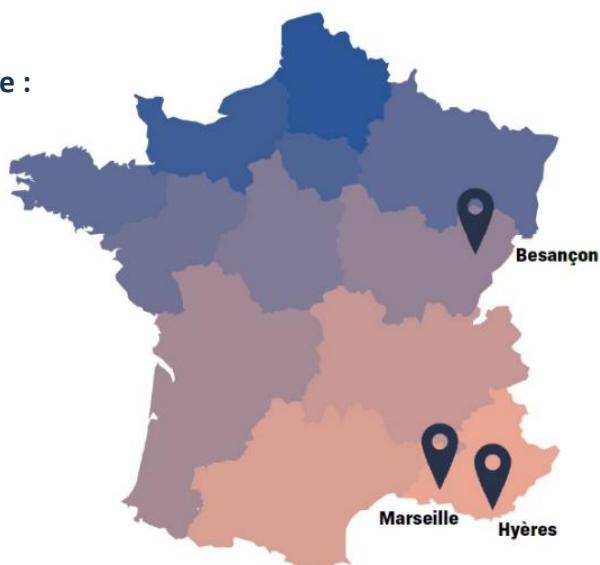
### a) Organisation de l'association :

Les Salins de Bregille sont une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est gérée par un Conseil d'Administration dont les membres sont tous bénévoles. Ils veillent à maintenir la bonne santé financière de la structure et définissent les orientations stratégiques qui sont validées en assemblée générale. Le directeur général est chargé de l'administration de l'Association et de son développement conformément à la stratégie définie par le Conseil d'Administration, appuyé dans sa mission par des Directeurs opérationnels et des fonctions supports.

La création des directions territoriales vise à renforcer la cohésion et la cohérence associative en relayant auprès des établissements et services, les politiques et décisions définies par le conseil d'administration. Le positionnement d'un directeur ou responsable pour chaque établissement permet un management de proximité et ainsi facilite la prise de décision en cohérence avec les réalités de terrain.



### b) L'implantation Géographique :



### c) Les établissements et services :

#### Dans le Doubs :

- **Le centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille (CRRFB)** : 67 lits et places de soins de suite et de réadaptation enfants/adultes en hospitalisation complète ou hospitalisation de jour avec une spécialisation marquée autour de la rééducation neurocognitive.
- **La Résidence des Salins de Bregille (RSB)** : 57 studios/appartements à destination de personnes âgées non dépendantes.
- **Le Centre Ressources pour Déficients Visuels (CRDV)** : 40 places d'internat et d'accueil de jour- 64 places de services extérieurs (SAFEP et SAAAS).
- **L'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)** : 27 places en internat et accueil de jour.
- **L'Equipe Relais Handicaps Rares (ERHR)** : Réseau intégré dans le dispositif national Handicaps Rares en partenariat avec les PEP CBFC pour couvrir la région Bourgogne/Franche-Comté.
- **Le Dispositif Intégré de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique** : 92 places pour enfants et adolescents de 0 à 20 ans bénéficiant alternativement ou simultanément d'accompagnement en internat, en accueil de jour ou en milieu ordinaire.

#### Dans le Var :

- **L'Institut de Rééducation Fonctionnelle de Pomponiana (IRFPO)** : 133 lits et places de soins de suite et de réadaptation enfants/adultes en hospitalisation complète ou hospitalisation de jour : rééducation neurocognitive, orthopédie-traumatologie, maladies neuro inflammatoires et dégénératives, affections des Systèmes Digestif, Métabolique, Endocrinien (SDME).
- **L'institut Olbia** : 55 lits et places d'Institut d'Education Motrice (IEM) -20 places de SESSAD pour enfants et adolescents déficients moteurs. – 12 places d'EEAP (Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés).
- **La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de l'Almanarre** : 39 lits pour adultes handicapés moteurs avec ou sans handicap associé. 20 places de Dispositif de Soins A Domicile (DSAD).

#### Dans les Bouches du Rhône :

- **L'Unité Pédiatrique Pomponiana Marseille (UPPM)** : 15 places hôpital de jour SSR 0-18 ans ; 10 places d'hospitalisation complète 0-18 ans

### d) Les effectifs de l'association :



## Données sociales

### Effectifs de l'association

755 salariés présents Au 31/12/2023 (CDI et CDD)



15 salariés à  
l'administration générale



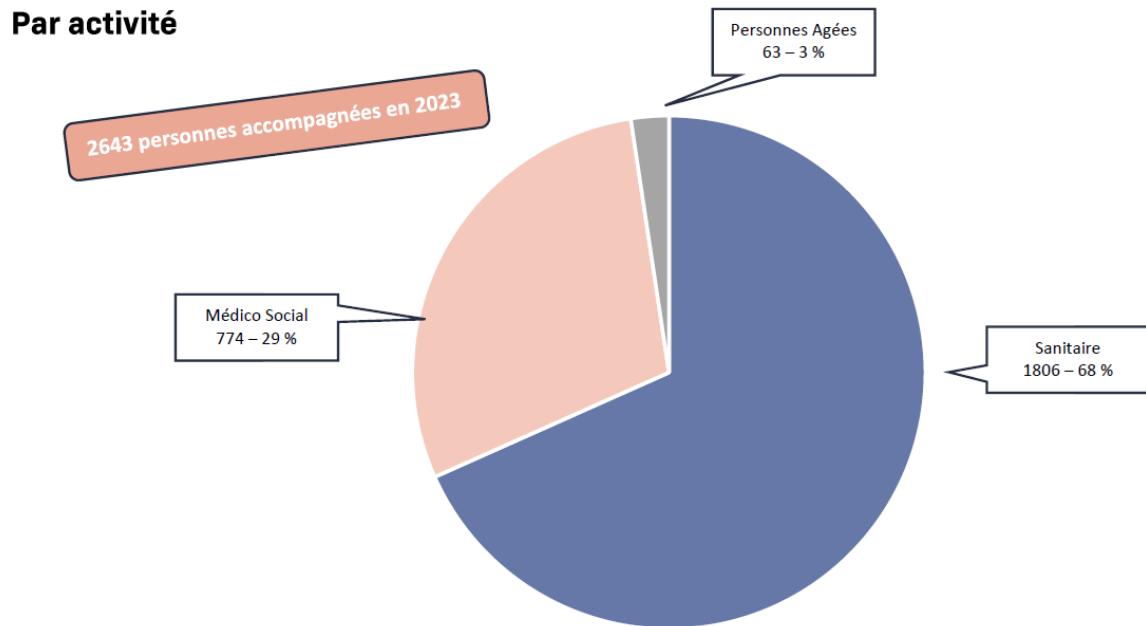
448 salariés en sanitaire  
et autonomie



292 salariés en  
médico-social

## e) Les prises en charges / Accompagnements

# Les publics accompagnés



## 5. - Les orientations politiques et stratégiques :

Face aux fortes évolutions réglementaires que connaît le secteur sanitaire (la modernisation du système de santé, l'adaptation de la société au vieillissement, les nouveaux droits des malades et la fin de vie), un nouveau paysage sanitaire se construit avec de nombreuses interactions avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (plates-formes territoriales d'appui, interactions avec l'HAD des services à domicile, soins palliatifs).

En effet, la recherche de parcours de soins et d'accompagnement plus fluides, la prise en charge ambulatoire, la réorganisation de l'accompagnement à domicile, les nouvelles attentes des usagers et de leurs proches, liens renouvelés avec la médecine de ville et redécouverte des centres de santé sont de véritables enjeux à appréhender pour les professionnels de santé.

Le social et le médico-social ne sont pas en reste en termes d'évolutions, en particulier avec les lois de 2002, de 2005 et la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire), la généralisation des CPOM et des coopérations, la notion de parcours, celle de dispositifs intégrés, la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) et la réforme de la tarification

L'association se doit donc de gérer les structures existantes dans une logique d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge et d'accompagnement mais également de construire et développer des services adaptés à l'évolution des besoins.

Pour les 5 années à venir, nos orientations stratégiques sont les suivantes :

- a. Être un acteur connu et reconnu sur nos territoires, en maintenant son positionnement actuel (asseoir notre expertise) et en s'inscrivant dans des démarches de développement en cohérence avec les intérêts de la population locale.

- b. Garantir la qualité des prestations délivrées par les établissements et services de l'association,
- c. Accompagner les parcours des personnes en encourageant leur pouvoir d'agir,
- d. Développer notre attractivité :
  - Déployer une politique de ressources humaines attractive : gestion des emplois et des parcours professionnels, qualité de vie et des conditions de travail, dialogue social constructif,
  - Favoriser les différentes formes d'engagement au sein de l'association : bénévoles, mécénats de compétences, services civiques, stagiaires,
  - Développer la communication associative interne et externe avec des outils adaptés.
- e. Intensifier la dynamique de la démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale,
- f. Adapter l'organisation associative en fonction de notre évolution.

## **CONCLUSION :**

Nous avons fait le choix d'élaborer de nombreuses orientations stratégiques qui s'inscrivent à la fois dans la continuité du projet antérieur, et dans une perspective d'actions innovantes. Les orientations seront déclinées dans des projets d'établissement et seront évaluées annuellement et présentées à l'Assemblée Générale et à l'ensemble du personnel. Ce projet conforte ainsi l'engagement de l'ensemble des parties prenantes des Salins de Bregille pour être au service des personnes les plus vulnérables, rechercher leur plein épanouissement et rester force de proposition pour toujours anticiper.





# Salins de Bregille

---

## **BESANÇON (siège social)**

7 chemin des Monts de Bregille Haut  
25000 Besançon  
tél. 03 81 65 86 86

## **HYERES**

Institut de Rééducation Fonctionnelle  
Pomponiana Olbia  
Route de l'Almanarre  
83403 Hyères  
Tél. 04 94 35 94 35

## **MARSEILLE**

UPPM  
270 Boulevard Sainte Marguerite  
13009 Marseille  
Tél. 04 65 57 70 81